

Plan de Formation visant à développer les compétences professionnelles du personnel de l'INSPE
Cadrage général
Année 2023-2024

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'INSPE, composante interne de CY Cergy Paris Université, met en place, pour l'année universitaire 2023-2024, comme chaque année, un plan de formation de formateurs interne à l'INSPE de l'académie de Versailles¹.

Structuration de l'offre de formation

L'offre de formation de formateurs s'organise dans des **actions de formation** qui viseront notamment à :

- Proposer des formations (autour de pratiques professionnelles renouvelées, d'outils et dispositifs de travail), afin d'enrichir, par l'expérience ou l'innovation, les pratiques professionnelles des collègues des différentes catégories et notamment des nouveaux recrutés à l'INSPE.
- Partager des expérimentations, des innovations pédagogiques et des recherches en cours et favoriser un dialogue et une mise en perspective des points de vue des différentes catégories de personnels quant aux évolutions du métier et aux enjeux de l'enseignement.
- Développer l'analyse et la réflexion à partir des innovations et/ou des pratiques professionnelles.
- Définir, interroger et faire évoluer les attendus des mémoires de recherche à visée professionnelle ou des travaux scientifiques de nature réflexive (TSNR), pour alimenter la réflexion des formateurs susceptibles d'intervenir dans l'encadrement des UE recherche des masters MEEF et réfléchir sur l'articulation entre expérience, théorisation et pratique d'écriture, tout en permettant d'entretenir des échanges inter catégoriels.

Appel à actions de formation répondant à des besoins de l'INSPE

En plus des actions de formation qui seront proposées, l'INSPE lance un appel à actions de formation de formateurs autour des thématiques ci-dessous (de 1 à 10). Les actions de formations 11 et 12, correspondant à des besoins de formation de l'INSPE, doivent faire l'objet de proposition de formation par les disciplines concernées. Cet appel s'inscrit dans le calendrier du plan d'actions de formation pour l'année universitaire 2023-2024.

1- Enseigner à l'INSPE, quelles missions, quelles spécificités ?

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant nouvellement affectés à l'INSPE et dans les UFR de CY (moins de 2 ans)

Durée de formation proposée : 12 h

2- Connaissance de l'environnement professionnel

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant et BIATSS nouvellement affecté à l'INSPE (moins de 2 ans)

Durée de formation proposée : entre 9h et 12h

3- Formation aux logiciels métiers liés à l'enseignement

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant affectés à l'INSPE

Durée de formation proposée par logiciel : 9h

4- L'inclusion

Public visé : le personnel enseignant et BIATSS affecté à l'INSPE

Durée de formation proposée : 9h

5- L'apprentissage de la lecture

Public visé : le personnel enseignant affectés à l'INSPE

Durée de formation proposée : 9h

6- Apprentissage d'une langue étrangère

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant de l'académie

1 NOTA : Le plan de formation de formateurs est ouvert aux personnels affectés à l'INSPE et UFR de CYU (en lien avec les formations MEEF), aux universités partenaires et aux formateurs des circonscriptions de l'académie de Versailles.

Durée de formation proposée : 9h

7- La maternelle

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant du 1^{er} degré de l'académie

Durée de formation proposée : 12h

8- Accompagnement en stage de M1, M2 et DIU

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant de l'académie

Durée de formation proposée : 12h

9- L'évaluation par compétence dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant de l'académie

Durée de formation proposée : 12h

10- Encadrer un mémoire de recherche dans le cadre du master MEEF

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant de l'académie

Durée de formation proposée : 12h

11- Formation de formateurs MEEF1 Spécifique « école inclusive » par discipline

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant du 1^{er} degré de l'académie

Nombre de séances proposées par discipline : 3

Durée de chaque séance : 1h30

12- Formation de formateurs MEEF1 Spécifique « CAFIPEMF » en mathématiques et en français

Public visé : le personnel enseignant-chercheurs/enseignant affecté à l'INSPE intervenant dans le module 1 ou 2 (didactique des mathématiques et du français) de la préparation au CAFIPEMF

Durée de formation proposée par discipline : 6h

Condition d'ouverture des actions de formation :

Tous les participants doivent s'inscrire aux actions de formation. Une formation ouvre **à partir de 6 inscrits**. Les formations peuvent se dérouler selon des modalités présentiel, distanciel et ou hybride. Les formations sont **soumises à feuilles d'émargement**, préparées en amont et envoyées aux animateurs de séances. Les responsables d'action de formation et ou les animateurs et co-animateurs réservent les salles auprès des gestionnaires de leur site de formation.

Modalités pratiques :

- Période des sessions de formations : du 1^{er} octobre 2023 au 1^{er} juillet 2024
- L'INSPE lance **2 sessions** d'actions de formation dans l'année
 - 1^e session : à partir de septembre 2023
 - 2^e session : à partir de janvier 2024
- Chaque session est composée des étapes suivantes :
 - 1- Appel d'offres de formation de formateurs en complétant la fiche descriptive des actions de formation
 - La fiche descriptive est à envoyer par mail à : « laurent.francois@cyu.fr » et « fdf-inspe@ml.u-cergy.fr »
 - 2- Expertises des offres reçues : les actions de formation validées/non validées seront communiquées
 - 3- Diffusion du plan de formation de formateurs. Il sera également disponible sur le site internet de l'INSPE de Versailles
 - 4- Inscriptions dans les actions de formation
 - 5- Communication des actions de formation autorisées à ouvrir **selon le nombre d'inscrits**
 - 6- Communication de la liste des inscrits et des feuilles d'émargement pré remplies aux responsables des actions de formation

Le calendrier de chaque session sera communiqué par mail.

- Toute action de formation annulée doit être signalée à l'adresse mail : fdf-inspe@ml.u-cergy.fr
- Pour le personnel affecté à l'INSPE, les heures de formations de formateurs sont prises en compte dans les services sous réserve de l'envoi des feuilles d'émargement signées à l'adresse mail : fdf-inspe@ml.u-cergy.fr :
 - pour les enseignants chercheurs, enseignants et CPE, la prise en compte aura lieu début juillet 2024
 - pour le personnel administratif et technique, la prise en compte se fait sur le temps de service après validation du supérieur hiérarchique direct.

Conditions de rémunération

Pour les enseignants chercheurs, enseignants et CPE, selon les composantes, université ou employeur² d'appartenance, les heures de formation de formateurs peuvent être prises en compte dans les services. Pour s'en assurer, les animateurs, co-animateurs et participants sont tenus de se rapprocher de leur composante, université ou employeur d'appartenance.

² Pour le personnel affecté à l'INSPE, voir annexe jointe. Pour les autres personnels, se référer à la composante de CY ou à l'université d'appartenance ou au rectorat de l'académie de Versailles